

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2022/87

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures,

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 25
Suppléants votants : 0
Procurations : 08
Votants : 33

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes de Meilhac, sous la présidence de M.DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2022

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

PRESENTS : MM. DEXET Emmanuel (Procuration de M.GOUDIER Jean-Louis), RICHIGNAC Guillaume (Procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M.BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, MM. CAILLOT Alain (Procuration de M.BONNAT Christian), DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe (Procuration de Mme LACORRE Valérie), CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice (Procuration de Mme LANTERNAT Floriane), CARPE Jean-Christophe (Procuration de M.LE GOFF Jean), JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, MM. GARNICHE Roland, BARRY Jacques, Mmes CHEYRONNAUD Céline (Procuration de M.MARCELLAUD Didier), HILAIRE GENIN Karine (Procuration de M.DARGENTOLLE Georges), VALLADE Sylvie et M.DOGNON Jean-Bernard.

Délégués s'étant présentés ou retirés avant la fin de la séance ou en cours de séance : M.GAYOT Loïc

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, MM. BONNAT Christian, GOUDIER Jean-Louis, Mmes LACORRE Valérie, LANTERNAT Floriane, MM. LE GOFF Jean, MARCELLAUD Didier, DARGENTOLLE Georges, DELOMENIE Bernard et CUILLERDIER Simon.

SECRETAIRE : M. BREZAUDY Alain

Objet : Définition des conditions et tarifs de location des locaux du bâtiment AILE situé Zone d'Activités Les Gannes à Nexon, remplace les délibérations n° 2015/6/6 du 15 décembre 2015, 2019/104 du 3 décembre 2019 et 2019/61 du 13 juin 2019.

Exposé :

Le bâtiment AILE, situé dans la Zone d'Activité Les Gannes à Nexon et appartenant à la Communauté de Communes, est dédié à l'accueil d'entreprises en création, développement ou relocalisation. Il se compose de deux ailes, chacune composée d'un accueil, un bureau, un atelier, une kitchenette et un wc. Il est proposé à la location pour une période d'1 an renouvelable, ne pouvant excéder 3 ans.

Les tarifs de location sont fixés par les délibérations n° 2015/6/6 du 15 décembre 2015 et 2019/104 du 3 décembre 2019, modifiées concernant la partie droite du bâtiment par la délibération 2019/61 du 13 juin 2019.

En vertu de ces délibérations, les tarifs de location sont à ce jour de :

- 300 € HT par mois atelier seul côté gauche ;
- 350 € HT par mois atelier seul côté droit (délib. 2019/61 du 13 juin 2019) ;
- 400 € HT par mois bureau seul ;
- 650 € HT par mois atelier+bureau côté gauche ;
- 700 € HT par mois atelier+bureau côté droit (délib. 2019/61 du 13 juin 2019) ;
- 1 500 € HT par mois bâtiment complet ;
- 25 € HT par demi-journée salle de réunion ;
- 5 € HT par demi-journée espace de travail partagé ;
- 41,67 € HT par journée salle de réunion ;
- 8,34 € HT par journée espace de travail partagé.

La délibération 2022/10 du 15 février 2022 a autorisé la location de la salle de réunion centrale à titre exclusif à l'entreprise AFM occupant l'une des ailes du bâtiment au tarif de 100 € HT par mois.

Il est proposé d'une part de clarifier et simplifier les tarifs de location du bâtiment ; et d'autre part d'optimiser son utilisation pour le développement économique local.

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-87-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2022

Il est ainsi proposé de :

- fixer un tarif de location identique entre le deux ailes du bâtiment, à 700 € HT par mois ;
- supprimer la possibilité de louer indépendamment un atelier et un bureau ;
- confirmer la possibilité de louer la salle de réunion centrale à titre exclusif à l'une des entreprises occupantes et d'en fixer le tarif à 100 € HT par mois.
- établir un tarif de location de l'ensemble du bâtiment à 1 300 € HT par mois.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de supprimer** la possibilité de louer indépendamment un bureau ou un atelier,
- **de fixer** le tarif de location de chaque aile du bâtiment AILE, comprenant chacune un espace atelier et un espace bureau, au tarif de 700 € HT par mois,
- **de permettre** la location de la salle de réunion centrale en sus à l'un ou l'autre des occupants, au tarif de 100 € HT par mois
- **de fixer** le tarif de location de l'ensemble du bâtiment au tarif de 1 300 € HT par mois,
- **dit** que la date d'effet est fixée au 01/10/2022.

Les nouvelles conditions tarifaires sont donc :

	Tarif de location HT par mois
Atelier 1 – côté droit (1 atelier, 1 bureau, 1 kitchenette, 1 accueil, 1 wc)	700 €
Atelier 2 – côté gauche (1 atelier, 1 bureau, 1 kitchenette, 1 accueil, 1 wc)	700 €
Salle de réunion centrale	100 €
Bâtiment entier	1 300 €

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 29 septembre 2022.

Le Président,
Emmanuel DEXET



Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20220928-2022-87-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022